

PLIS AVEC INSCRIPTIONS PARTICULIERES LIEES A L'EXPÉDITION

(Article rédigé par Michel HENRY -PHILAT'EG 58 – et illustré avec des pièces de sa collection personnelle.)

Pour continuer la série du mois dernier avec des plis comportant des inscriptions particulières liées à l'expédition, voici trois exemples intéressants:

1) - Pli au départ d'Orléans le 20 novembre 1837.

Cachet type 13 (mis en service à partir de 1830)

Taxe au tampon « Façon Manuscrit » de 4 décimes (mise en service à partir de 1831)

Destination Paris

A noter la mention manuscrite de l'Expéditeur en haut à droite du pli: « **Pressée** » pour une distribution plus rapide.

Cachet d'arrivée à Paris de couleur bleue au verso. Ce type de cachet est utilisé uniquement à Paris.

Mention « **pressée** »



RECTO



VERSO

2) - Courrier au départ de Marseille le 18 janvier 1858

Oblitération « P.C. n° 1896 à destination de Draguignan »

A noter « Griffe » « **Après le départ** » apposée par l'Administration Postale sur les lettres mises à la boîte après la dernière levée du soir, ce qui permet de justifier le retard de la distribution de la lettre.

Ce type de « Griffe » se rencontre à partir de 1850 et jusqu'en 1867.

La lettre n'a été effectivement distribuée que le 20 janvier 1858 à Draguignan soit 48h après au lieu de 24h.



RECTO

Griffe « APRES LE DEPART »

VERSOS

3) - Lettre chargée au départ de Paris le 8 mars 1880 pour Vandenesse dans La Nièvre

Au verso, cachet d'arrivée au 9 mars 1880 et cachet ambulant « Paris à Clermont » du 8 mars 1880.

Nota: Les lettres chargées étaient désignées ainsi comme plis recommandés avant la première guerre mondiale. Moyennant le versement d'une taxe supplémentaire, La Poste, qui autorisait alors à inclure des numéraires sous forme de billets de banque dans le courrier, garantissait son acheminement et son remboursement en cas de perte. L'exemple présenté transportait comme indiqué obligatoirement, la somme de 1700fr de l'époque . Son affranchissement multiple est de: 2.55fr. La Poste apposait une griffe « **Chargée** » en rouge et un numéro d'enregistrement (44) dans un cercle.

Au verso de l'enveloppe, l'Administration Postale apposait un cachet sous forme d'un tableau comportant différentes indications: poids; valeur déclarée; etc. permettant le calcul de l'affranchissement nécessaire.

On peut lire de gauche à droite dans ce tableau:

- Le N° du bureau (Administration Postale)
- Le poids du pli
- Le nom du cachet de cire
- La couleur du cachet de cire (rouge, noir, bleu...)
- Les initiales du cachet de cire (E-F)

Tous ces détails servaient à authentifier le pli en cas de contestation du destinataire.

Dans notre cas, c'est le tarif du 1er mai 1878 (Livre I du Docteur R. Joany; Les Tarifs Postaux Français 1627-1969) - Editions Loisirs et Culture 1982.

Port et recommandation: 0.75fr

Assurance du montant déclaré: 1.80fr

Soit un total de 2.55fr de l'époque.

La lettre était toujours fermée par des cachets de cire aux initiales où à l'emblème de l'organisme expéditeur.

